

**Motion du CA de l'Université d'Orléans concernant la mastérisation
votée à l'unanimité le 18 décembre 2009**

Le Conseil d'Administration de l'université d'Orléans réaffirme son attachement d'une part aux missions fondamentales de sa composante IUFM en faveur de la formation professionnelle initiale et continuée des enseignants du premier et du second degré, et d'autre part au maintien d'une haute qualité des masters dispensés par l'université. Le Conseil d'Administration de l'université d'Orléans se joint donc à la position exprimée par la CPU sur la mastérisation votée le 19 novembre et le 17 décembre 2009 et, localement, par le Conseil d'Ecole de l'IUFM Centre Val de Loire le 26 novembre 2009.

Il dénonce les conséquences de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants :

- la sélection sociale des futurs enseignants,
- une année de M2 complètement disproportionnée : admissibilité et admission au concours, stage en responsabilité et formation professionnelle (largement axé sur la préparation des épreuves d'admission), initiation à la recherche, préparation à d'autres métiers que ceux de l'enseignement en cas d'échec au concours,
- un considérable appauvrissement de la formation professionnelle, malgré quelques récentes avancées : la faiblesse du nombre d'heures de stage, la disparition de domaines de formation permettant la construction d'une identité professionnelle enseignante et permettant de croiser différents points de vue quant à l'analyse des pratiques de classe,
- une formation continuée dont les visées ne sont pas clairement définies et dont le volume horaire ne cesse de diminuer d'année en année.

Le Conseil d'Administration de l'université d'Orléans s'alarme également quant à l'année transitoire 2010-2011 : la formation des enseignants fonctionnaires stagiaires doit être préservée et concertée pour construire sur des bases solides l'entrée dans le métier ; si les propositions restent en l'état, une cohorte entière d'enseignants sera sacrifiée.

Inquiet devant un dispositif qui lui semble difficilement applicable, le Conseil d'Administration demande au Président de l'université de

- rencontrer de manière urgente le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours pour l'organisation logistique des stages avec le Rectorat,
- mettre en place l'organisation des Assises de la formation des maîtres.